

26 OCTOBRE 2022

Contrôles : l'Etat crée de l'agitation pour détourner les Français des vrais sujets

Les rapports de la puissance publique ont confirmé nombre des écrits de Victor Castanet. Pour cela il est normal que l'État demande à Orpéa de rendre des comptes afin que les personnes âgées accompagnées par ce groupe soient mieux traitées dans l'avenir.

L'AD-PA soutient toute démarche de transparence et de meilleure information, comme elle a toujours appelé à sanctionner tout fonctionnement repréhensible dès lors qu'il est avéré.

Mais le réquisitoire de l'État peut largement se retourner contre lui s'agissant de l'ensemble des personnes âgées vivant à domicile ou en établissement en France. En effet, depuis 15 ans l'Etat impose des évaluations internes et externes dont il n'est jamais rien fait : aucune exploitation de la part des pouvoirs publics et aucune mesure objective d'amélioration de la qualité.

A présent, l'Etat dit ne pas vouloir stigmatiser les établissements, mais engage des contrôles dans tous les établissements, y compris les 80 % d'associatifs et de publics qui n'ont jamais été visés par aucune enquête récente. La coupe est pleine.

Au lieu d'augmenter le nombre de professionnels au service des personnes âgées on augmente le nombre de contrôleurs et la charge de travail pour l'ensemble des professionnels qui devront subir ces contrôles supplémentaires

La réponse du Ministère à l'affaire Orpéa démontre que l'Etat n'a pas pris la mesure de la gravité à laquelle est confronté le secteur de l'aide aux personnes âgées dans notre pays.

Au lieu de fixer un cap empreint d'une vision prospective, le Ministère considère ainsi que réaliser 7500 contrôles en 2 ans permettra d'améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées et de travail des professionnels.

Au-delà de l'absurdité de cette mesure, l'AD-PA, qui connaît bien les conditions de contrôle des ARS, considère que ces inspections non-ciblées (et principalement papier) pourraient attiser les tensions. En effet, contrôler sans distinction des établissements où tout ne tient que par le seul dévouement de professionnels épuisés peut faire éclore un point de rupture.

L'AD-PA considère que la réponse de l'Etat est méprisante à l'égard de l'ensemble des professionnels, jetant ainsi le discrédit sur toute une profession qui n'a plus peur de dire que la situation est critique et qu'en l'absence de moyens supplémentaires immédiats la maltraitance est systémique.

L'AD-PA invite donc l'Etat à mettre en place les mesures qu'elle propose depuis plusieurs années, pour certaines (affichage de ratio de personnels clairs, système de comparaison qualité/prix, financement de professionnels du socioculturel par l'assurance maladie, ...). Ce qui permettrait plus efficacement d'améliorer au quotidien l'aide aux personnes âgées au sein de l'ensemble des établissements et services à domicile.

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr